

COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**CONVENTION D'UTILISATION DE LA  
SALLE POLYVALENTE PIERRE MARTEL**  
Rattachée à la délibération 2022-47

Entre

La Commune de Simiane la Rotonde, représentée par le Maire, dument habilité par délibération 2022-47 en date du 7 juin 2022,

Et

L'association ou le particulier .....  
Représenté(e) par son Président ou M.....

Pour les associations, il est convenu que la commune de Simiane la Rotonde met à disposition la salle polyvalente pour une utilisation ponctuelle ou régulière tout au long de l'année scolaire (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août).

**Article 1<sup>er</sup> : période d'utilisation**

-  
-  
-

Préciser si utilisation pendant les vacances scolaires :  OUI  NON

**Article 2 : tarifs**

	Tarifs pour 1 nuit de 11h à 11h	Caution
Associations Simianaises	Gratuit	500 €
Associations dont le siège n'est pas sur la commune	200 €	500 €
Particuliers domiciliés sur la commune	100 €	500 €
Particuliers non domiciliés sur la commune	300 €	500 €
Personnes morales, siège sur la commune (hors activité festive)	100 €	500 €
Personnes morales, siège hors commune (hors activité festive)	300 €	500 €

### **Article 3 : assurance**

L'association ou l'utilisateur doit fournir à la commune au moment de la réservation, ou de la signature de la convention, une attestation d'assurance (valable une année pour les associations régulières). Son renouvellement devra être effectué et l'attestation correspondante devra être transmise à la commune.

### **Article 4 : clé**

La clé de la salle polyvalente est remise à l'utilisateur qui en assume l'entière responsabilité. En cas de perte, tous les barillets devront être changés et de nouvelles clés devront être distribuées aux personnes qui l'utilisent régulièrement. Il sera donc facturé la somme de 2 000 € pour leur remplacement (clé spéciale portant un numéro d'identification).

**En aucun cas, les clés ne pourront être prêtées à une tierce personne ou à une autre association.**

### **Article 5 : règlement**

Le règlement de la salle polyvalente est joint à la présente convention, l'utilisateur atteste en avoir pris connaissance.

Fait à Simiane la Rotonde, le

Le représentant,  
Nom et Prénom du signataire

Le Maire, ou l'adjoint